

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-820/SG/FP infligeant la sanction d'abaissement d'échelon à un planton du cadre territorial de l'Administration générale.

n° 72-820/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
26 mai 1972

Numéro JO  
n° 11 du 10/06/1972

Date du numéro  
10 juin 1972

### TEXTE INTÉGRAL

La sanction d'abaissement d'un échelon est infligée à M. Ahmed Barre Guerin, planton principal, 3e échelon, du cadre territorial de l'administration générale en service aux affaires administratives (Ministère des Affaires intérieures) pour mauvaise manière habituelle de servir, retards et absences répétés et injustifiés. M. Ahmed Barre Guerin, planton principal, 3e échelon, est classé au 2e échelon du grade de planton principal. La présente décision prendra effet pour compter de la date de sa signature.